



**LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Paris, le

03 JUIN 2016

Jean Madame la Contrôleure générale,

J'ai pris connaissance, avec la plus grande attention, des conclusions du rapport que vous m'avez adressé le 5 avril 2016 relatif à votre seconde visite de contrôle du centre éducatif fermé (CEF) de Saint-Denis le Thiboult géré par l'association « Les Nids » (Seine-Maritime), qui s'est déroulée du 6 au 8 août 2014.

Je vous prie de trouver, ci-dessous, les réponses à vos observations sur les différents points mis en exergue dans ledit rapport.

En ce qui concerne la présence de barbelés posés sur le portail d'entrée, je porte à votre connaissance qu'ils ont été supprimés lors de la rénovation du site. La double enceinte à ce niveau suffit à garantir la sécurité de la circulation.

En ce qui concerne la mention des faits devant être sanctionnés ainsi que de l'autorité habilitée à prononcer cette sanction, qui doit être davantage détaillée dans le projet de fonctionnement, je suis en mesure de vous indiquer qu'un travail est en cours en lien avec la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute Normandie. L'objectif est de formaliser les procédures de réponse aux incidents. Le projet de fonctionnement réactualisé sera soumis à la validation du conseil d'administration de l'association fin 2016.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale
Des lieux de Privation de liberté
16/18 quai de la Loire BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

Enfin, concernant l'absence d'enseignant pendant les vacances d'été et la proposition de conduire une réflexion avec le ministère de l'éducation nationale pour reconsidérer la notion d'année scolaire dans un CEF, un éducateur scolaire a été recruté dont la tâche spécifique est d'intervenir sur ces périodes afin de maintenir une continuité du travail scolaire. En parallèle à cette solution, le proviseur de l'unité pédagogique régionale étudie la possibilité de déployer des moyens spécifiques sur l'ensemble des CEF et des quartiers mineurs de la direction interrégionale pendant ces périodes.

Telles sont les observations que je souhaitais porter à votre connaissance,

Je vous prie de croire, madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean Jacques URVOAS